Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE - Part M

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit I ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE
Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres gestion
Code AMF I 990000113019
Site internet I www.eres-group.com/eres-gestion
Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés I 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type I ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée I Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs I Le FCPE a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir :

obtenir sur le moyen terme – 2 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 2.15% à l'indice €STR capitalisé, avec une volatilité maximale prévisionnelle de 7%. L'indicateur JPM €STR capitalisé est disponible sur le site https://www.emmi-benchmarks.eu/. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le fonds est un FCPE nourricier du fonds CPR CROISSANCE DEFENSIVE.

A ce titre, en fonction de ses encours, l'actif du FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE est investi en totalité et en permanence en parts I du fonds maître « CPR CROISSANCE DEFENSIVE» et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion et de fonctionnement propres. En souscrivant le FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE vous investissez par le biais de CPR Croissance Défensive dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres à caractère spéculatif), placements monétaires, change, matières premières (hors agricole), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le fonds sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués* comprise entre 0% et 40% maximum de son actif. * Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCPE.

L'orientation de gestion du fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE est la suivante :

Pour atteindre son objectif de gestion, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque. Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraine pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Indicateur de référence I €STR capitalisé +2.15%

Investisseurs de détail visés I Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être principalement exposés aux marchés obligataires privés et/ou publics (sans référence à des critères de notation financière particulière) et dans une moindre mesure, aux marchés actions (de toutes capitalisations, et de toutes zones géographiques) tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 2 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Dépositaire I CACEIS Bank

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise et/ou sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE (I) sont disponibles sur simple demande auprès de CPR AM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 2 années.

/! Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité I Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie I Le fonds maître peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Impact des techniques telles que des produits dérivés I Le fonds maître peut sélectionner des OPC qui peuvent utiliser les produits dérivés et amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 340 €**	**7 900 €**
	Rendement annuel moyen	-16.60%	-11.12%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 840 €**	**8 750 €**
	Rendement annuel moyen	-11.60%	-6.46%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 460 €**	**9 450 €**
	Rendement annuel moyen	-5.40%	-2.79%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 270 €**	**10 410 €**
	Rendement annuel moyen	2.70%	2.03%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2019.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**618 €**	**745 €**
Incidence des coûts annuels (*)	6.18%	3.76% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.97% avant déduction des coûts et de -2.79% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.24% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	118 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.*

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée I supérieure à 2 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite. Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-group.com/eres-gestion.

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site de votre teneur de compte, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Conseil de surveillance I Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 9 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Caractéristiques ESG I Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCPE sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : www.eres-group.com/eres-gestion.

Scénarios de performance I Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.